

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

CONVOCACTION

Datée	du 29/04/22
Affichée	le 29/04/22

OBJET

Marché de contrôle des
travaux de réhabilitation du
réseau d'eaux usées des rues
Jean Gabin et de l'ancienne
école à Moulins la Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 05 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 29 avril 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Acte rendu exécutoire après
publication le 10 mai 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'environnement, expose aux membres du Bureau que dans le cadre de l'aménagement de la rue Jean Gabin à Moulins la Marche (dont le début d'opération est reporté à début 2023) un marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Jean Gabin et de la rue de l'ancienne école a été lancé en début d'année. Un marché de contrôle des travaux a, en parallèle, été lancé, prévoyant une remise des offres au 21 février 2022 à 12 h 00.

La maîtrise d'œuvre est confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne.

Caractéristiques du marché

Type de marché : Marché unique
 Type de procédure : MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
 Référence : 2022ENV0000002
 Montant prévu au BP 2022 : 10 800 € TTC
 Durée du marché : Le marché commence en fonction de l'avancement des travaux

Rappel des critères d'analyses des offres définis dans le règlement de consultation

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Jugement des offres effectué à partir du critère prix uniquement, dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et 2152-7 du Code de la Commande Publique.

3 candidatures ont été reçues.

Au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, la Société SAS A3SN est classée première.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Considérant l'avis de la commission MAPA rendu le 26 avril 2022.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société SAS A3SN pour les contrôles des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues Jean Gabin et de l'ancienne école à Moulins la Marche, pour un montant de 7 927,50 € HT soit 9 513 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux pourraient bénéficier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte rendu exécutoire après
 publication le 10 mai 2022

Le Président,
 Jean SELLIER

